

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2024

ORPEA S.A.

25 JUIN 2024





1

Formalités d'ouverture et  
de constitution du bureau

2

Ordre du jour  
simplifié

3

Propos  
de Guillaume Pepy  
et de Laurent Guillot

4

Résultats consolidés 2023  
d'ORPEA S.A.

5

Gouvernement  
d'entreprise

6

Lecture résumée des rapports  
des Commissaires aux comptes

7

Questions-réponses  
relatives à l'ordre du jour

8

Vote des résolutions





- **Formalités  
d'ouverture et  
de constitution  
du bureau**

Guillaume Pepy

Président du Conseil d'administration



# Formalités d'ouverture



## Document d'enregistrement universel 2023

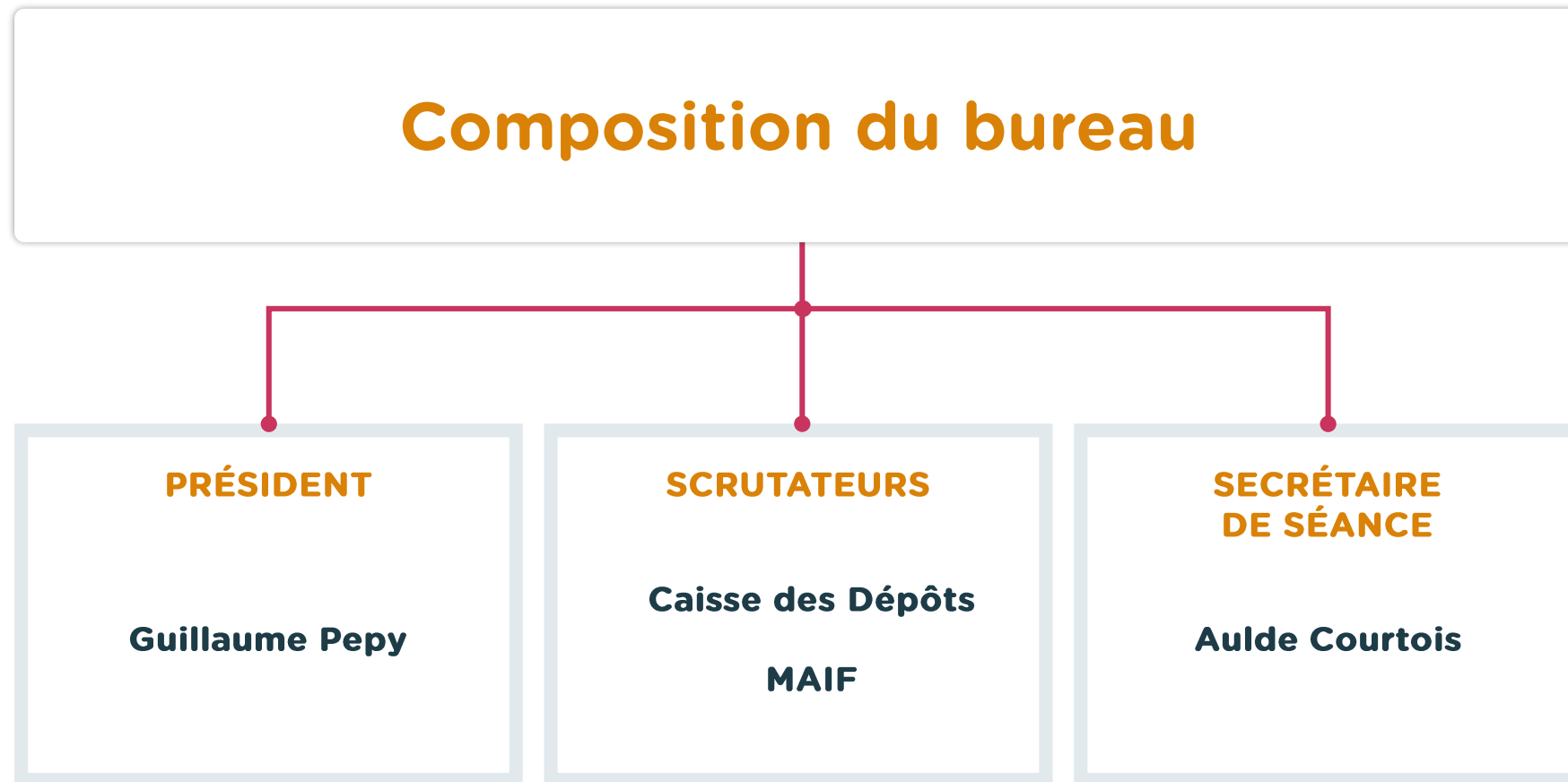
- 6 mai 2024 : dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers du Document d'enregistrement universel 2023 (incluant le rapport financier semestriel)

## Assemblée réunie sur première convocation

- 17 mai 2024 : publication de l'avis de réunion au BALO
- 10 juin 2024 : publication de l'avis de convocation au BALO et au JAL

## Quorum et majorité

# Constitution du bureau





- **Ordre du jour simplifié**

**Guillaume Pepy**  
Président du Conseil d'administration



# Ordre du jour simplifié à titre ordinaire



- Approbation des comptes sociaux et consolidés et affectation du résultat ..... (1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> résolutions)
- Approbation des conventions réglementées ..... (4<sup>ème</sup> résolution)
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M<sup>me</sup> Mireille Faugère .... (5<sup>ème</sup> résolution)
- Nomination des Commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité ..... (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> résolutions)
- Rémunérations et avantages des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023 ..... (8<sup>ème</sup> à 10<sup>ème</sup> résolutions)
- Politiques de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 ..... (11<sup>ème</sup> à 13<sup>ème</sup> résolutions)
- Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ..... (14<sup>ème</sup> résolution)

# Ordre du jour simplifié à titre extraordinaire



- Délégations et autorisations financières ..... (15<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> à 31<sup>ème</sup> résolutions)
- Délégations de pouvoirs pour procéder à l'émission des BSA Groupement et des BSA SteerCo ..... (16<sup>ème</sup> à 20<sup>ème</sup> résolutions)
- Modifications statutaires ..... (32<sup>ème</sup> à 35<sup>ème</sup> résolutions)

# Ordre du jour simplifié à titre ordinaire

- Pouvoirs pour formalités ..... (36<sup>ème</sup> résolution)





- **Propos de  
Guillaume Pepy**





- **Propos de  
Laurent Guillot**



**FIERS ET DÉTERMINÉS**



# NOTRE POLITIQUE SOCIALE NOUS DIFFÉRENCIE

- Santé-sécurité : baisse de 8 points du taux de fréquence
- Turnover : baisse de 3 points du taux de rotation



# UN SOCLE MÉDICO-SOIGNANT RENFORCÉ

- Satisfaction : 92,4 %, en hausse de plus de 2 points
- *Net Promoter Score* : en hausse de plus de 50 %



# RENFORCER NOTRE PERFORMANCE EST PRIORITAIRE

- Taux d'occupation : en hausse de 2 points au T1 2024
- Chiffre d'affaires : en hausse de 11 % en 2023
- Cessions immobilières : ~300 M€ en 2023



**ENSEMBLE,  
SOYONS FORCE DE VIE  
DES PLUS FRAGILES**





- **Résultats consolidés 2023 d'ORPEA S.A.**

**Laurent Lemaire**  
Directeur financier





1

---

**RÉSULTATS 2023**

2

---

EXERCICE 2024 : CHIFFRE  
D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE  
ET PRÉVISION D'EBITDAR

# Indicateurs financiers 2023



**5 198 M€**

Chiffre d'affaires

+11,0 % / +9,5 % en organique

**696 M€**

EBITDAR

Taux de marge : 13,4 %

**1 355 M€**

Résultat net part du Groupe

dont +2 850 M€ de produit financier relatif à l'Augmentation de Capital d'Apurement (sans impacts sur la trésorerie ni sur l'impôt)

**6,3 Mds€**

Valeur du patrimoine immobilier

dont actifs IFRS 5

**4,6 Mds€**

Endettement financier net

Réduction de -4,1 Mds€  
(impacts de la conversion de la dette non sécurisée en capital et de l'augmentation de capital réalisée en 2023)

**1,0 Md€**

Liquidité

dont 400 M€ de ligne de crédit RCF non tirée

# Évolution du taux d'occupation en 2023



Taux d'occupation moyen	FY 2022	FY 2023	Var.
France Benelux UK Irlande	83,6 %	83,4 %	(0,2) pts
Europe centrale	79,1 %	81,9 %	+2,7 pts
Europe de l'Est	81,9 %	85,6 %	+3,8 pts
Péninsule Ibérique et Latam	78,0 %	83,6 %	+5,6 pts
Autres pays	ns	ns	n.a.
<b>Total</b>	<b>81,6 %</b>	<b>83,1 %</b>	<b>+1,5 pts</b>

Taux d'occupation moyen **Groupe**  
en progression sur l'année :

**83,1 %** (+148 pbs vs. 2022)

Taux d'occupation moyen  
des **maisons de retraite**  
en **France** en 2023 :

**83,6 %** (-200 pbs vs. 2022) - progression  
de **+1,2 pt** au S2 vs. S1 2023

# Évolution de la performance opérationnelle



M€	FY 2022	FY 2023	Var. vs FY 2022
CA	4 681	5 198	+11,0%
Charges de personnel	(3 028)	(3 469)	+14,6%
<i>En % du CA</i>	<i>(64,7)%</i>	<i>(66,7)%</i>	<i>(206) pb</i>
Autres coûts	(873)	(1 032)	+18,2%
<i>En % du CA</i>	<i>(18,7)%</i>	<i>(19,9)%</i>	<i>(120) pb</i>
EBITDAR	780	696	-10,7%
<b>EBITDAR %</b>	<b>16,7 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>(326) pb</b>

## Une activité en progression malgré la situation des maisons de retraite en France

- Progression solide de l'activité à l'international et dans les cliniques en France
- Dans les maisons de retraite en France, le taux d'occupation n'a pas encore entamé sa phase de redressement malgré les nombreuses actions structurelles engagées

## Une performance opérationnelle affectée par :

- Une pression salariale demeurée forte en 2023
- La persistance d'un contexte inflationniste sur les autres coûts (hors énergie)
- Des augmentations tarifaires tardives et insuffisantes pour compenser l'inflation

Marge d'EBITDAR en progression au **S2 2023** (vs. S1 2023) : **+40 pbs**

# Évolution de la marge d'EBITDAR par zone géographique



M€	EBITDAR FY 2022	EBITDAR FY 2023	Var. % vs FY 2022	EBITDAR FY 2022	EBITDAR FY 2023	Var. vs FY 2022
France Benelux UK Irlande	447	358	(20,1)%	16,0 %	11,8 %	(419) pb
Europe centrale	243	239	(1,8)%	20,3 %	17,6 %	(265) pb
Europe de l'Est	63	65	4,2 %	14,4 %	12,7 %	(172) pb
Péninsule Ibérique et Latam	24	39	58,1 %	10,1 %	13,5 %	+342 pb
Autres pays	2	(4)	ns	ns	ns	ns
<b>TOTAL</b>	<b>780</b>	<b>696</b>	<b>(10,7)%</b>	<b>16,7 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>(326) pb</b>

## FRANCE BENELUX UK IRLANDE

- **FRANCE** : impact de la baisse du taux d'occupation moyen vs. 2022 (maisons de retraite) malgré la progression constatée au S2 vs. S1 2023 ; progression du taux d'occupation dans les cliniques
- **BELGIQUE** : amélioration du taux d'occupation suite aux projets de réorganisation + consolidation d'entités faiblement rentables

## EUROPE CENTRALE

- **ALLEMAGNE** : progression continue du taux d'occupation ; hausses tarifaires sur S2 2023 n'ayant pas permis de compenser les réajustements salariaux significatifs en début d'année
- **SUISSE** : dynamique favorable de l'activité ; solide performance des cliniques

## PÉNINSULE IBÉRIQUE ET LATAM

- **ESPAGNE** : nette progression du taux d'occupation et maîtrise efficace des coûts

## EUROPE DE L'EST

- **AUTRICHE** : taux d'occupation en amélioration ; tensions importantes observées sur le recrutement

# Résultat net



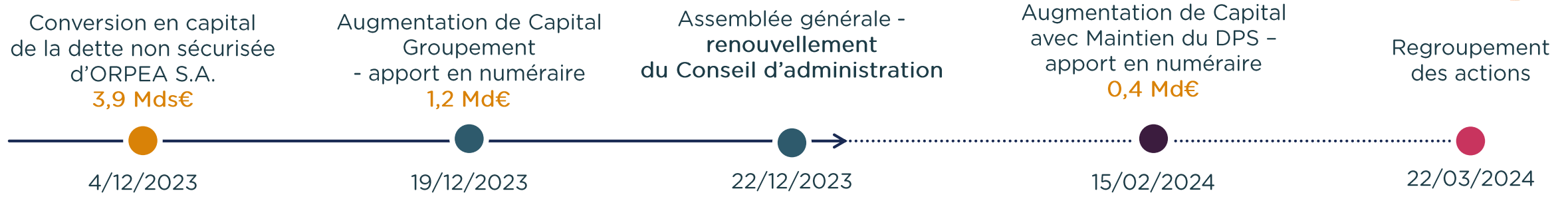
M€	FY 2022	FY 2023	Var
EBITDAR	780	696	(10,7)%
EBITDAR %	16,7 %	13,4 %	(326) pb
EBITDA	756	652	(13,8)%
EBITDA %	16,2 %	12,5 %	(362) pb
Dotations aux amort. et prov.	(805)	(667)	-17,1%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(49)</b>	<b>(16)</b>	<b>(67,5)%</b>
Résultat financier	(319)	2 319	n.m.
Non courant	(4 223)	(903)	-78,6%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4 591)</b>	<b>1 400</b>	<b>n.m.</b>
Impôt	596	(45)	n.m.
Quote-part du résultat des MEE	(33)	5	n.m.
Intérêts minoritaires	1	(6)	n.m.
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>(4 027)</b>	<b>1 355</b>	<b>n.m.</b>

Le résultat financier intègre un produit de **+2 850 M€** à caractère exceptionnel lié à l'Augmentation de Capital d'Apurement (\*)

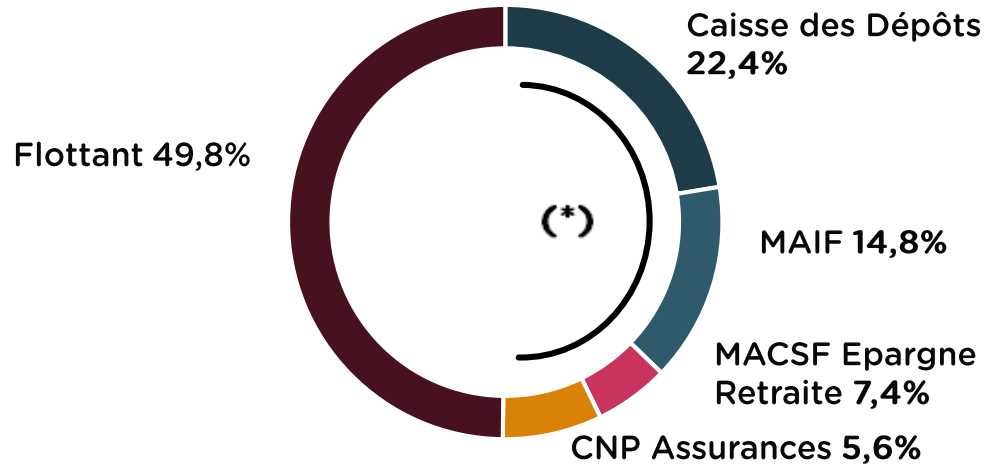
dont **-830 M€** de dépréciations (IAS 36) portant sur des actifs incorporels, corporels et droits d'utilisation IFRS 16 et **-74 M€** de charges liées à la gestion de la crise (refinancement, RH ...)

Note : EBITDA pré-IFRS 16 2022 342 M€ / marge de 7,3 % ; 2023 : 204 M€ / marge de 3,9 %

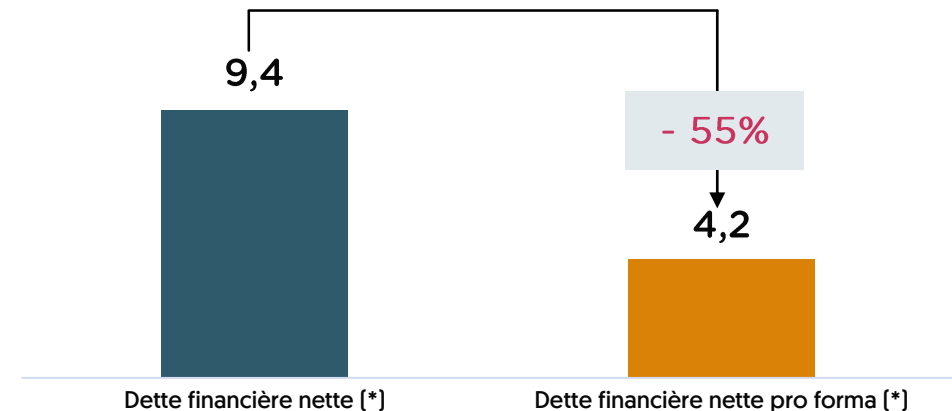
# Point sur la restructuration financière



## UN ACTIONNARIAT STABILISÉ DE LONG TERME



## UN ENDETTEMENT FINANCIER FORTEMENT RÉDUIT À L'ISSUE DES 3 AUGMENTATIONS DE CAPITAL



(\*) En Mds€, vision établie au 31/10/2023 (IFRS, non audité), intégrant les trois augmentations de capital prévues dans le plan de sauvegarde accélérée.  
Source : notes d'opérations des augmentations de capital

# Des cessions immobilières en ligne avec les engagements



Malgré une conjoncture immobilière difficile en 2023 et la restructuration financière en cours

## CESSIONS 2022+23 : ~300 M€<sup>(\*)</sup>

- À comparer à une trajectoire de 250 M€ à fin 2023
- Engagement fin 2025 : 1,25 Md€<sup>(\*)</sup>



# Tableau de financement 2023



En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2023
<b>EBITDA pré IFRS 16</b>	342	204
Investissements de Maintenance et d'IT	(136)	(141)
Autres flux opérationnels courants (dont variation de BFR)	(85)	(149)
<b>Cash-Flow Opérationnel Courant Net</b>	122	(87)
Investissements de Développement immobiliers	(638)	(315)
Eléments non courants	(151)	(145)
Gestion du portefeuille d'actifs	39	138
Charge de la dette	(215)	(338)
<b>Cash-Flow Net avant financement</b>	(844)	(746)
Apport de capitaux propres en numéraire	-	1 160
Variation de Capitaux propres - Apurement de dette	-	3 823
Impact sur la dette nette des changements de périmètre	(72)	(53)
Variation des ajustements IFRS	68	(67)
<b>Variation de la Dette Financière Nette</b>	(848)	4 116
<b>TOTAL DETTE FINANCIERE NETTE</b>	8 758	4 642

Dont :

- maintenance : (105) M€
- IT : (36) M€

Dont ~(-60) M€

correspondant à une normalisation des délais de règlement salariaux

Dont cessions immobilières : 146 M€ (principalement Pays-Bas, Autriche et Allemagne)

AK #1 et #2 restructuration financière

# Structure de la dette financière à fin 2023

(hors IFRS 16)



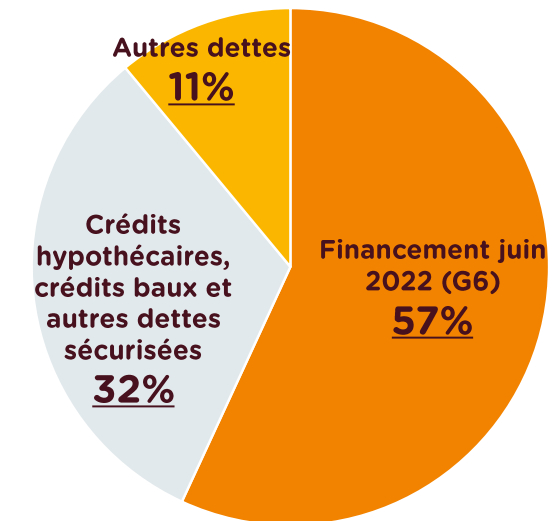
## DETTE FINANCIÈRE NETTE À FIN 2023 (M€)

Financement de juin 2022 (G6)	3 027
Crédits hypothécaires, crédits baux et autres dettes sécurisées	1 707
Autres dettes	587
<b>Dettes financières brutes (hors IFRS)</b>	<b>5 321</b>
<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31.12.2023</i>	<i>(645)</i>
Dettes financières nettes au 31.12.2023 (hors IFRS)	4 676
Ajustements IFRS	(34)
<b>Dettes financières nettes (vision IFRS, hors IFRS 16)</b>	<b>4 642</b>

**-4,1 Mds€**

RÉDUCTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE VS. FIN 2022 SUITE À LA MISE EN OEUVRE DE LA RESTRUTURATION FINANCIÈRE (CONVERSION DE 3,8 MDS€ DE DETTE NON-SÉCURISÉE D'ORPEA S.A.)

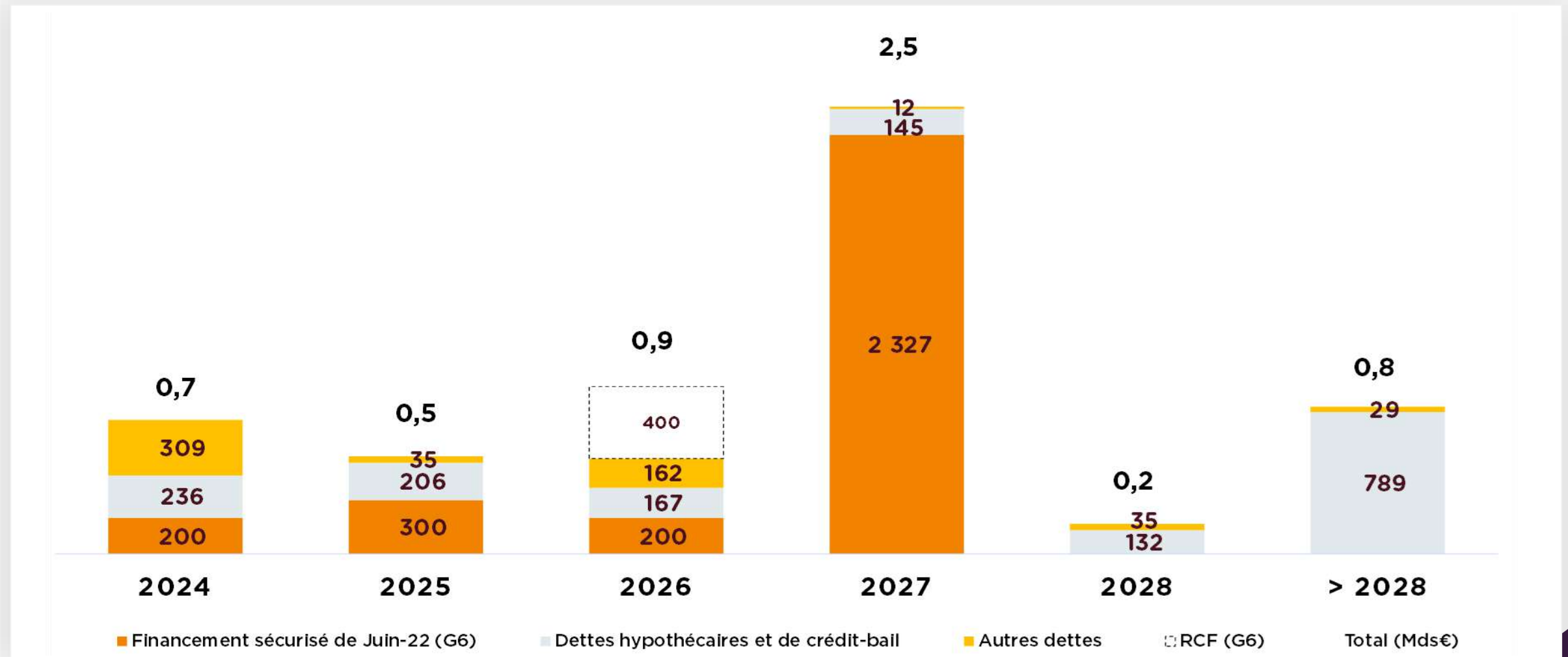
## RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR NATURE (%)



À FIN 2023, LA SOCIÉTÉ DISPOSE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT RENOUELABLE (RCF) NON TIRÉE DE 400 M€ À ÉCHÉANCE 2026

# Échéancier de la dette financière brute

(hors IFRS)



# Immobilier



1

Pour mémoire, **la Société a changé de méthode comptable** lors de la clôture des comptes 2022

L'approche historiquement retenue de revalorisation des ensembles immobiliers à l'actif du bilan à leur valeur d'expertise annuelle a été abandonnée

En contrepartie, **la Société publie annuellement la valeur de son patrimoine immobilier** intégrant l'évaluation réalisée par des experts indépendants

Cette valeur patrimoniale est, de fait, différente de la valeur des actifs immobiliers inscrite au bilan

2

## VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Mds€	2022	Entrées périmètre	CapEx + Activ.	Cessions	Amort. & Déprec.	2023
Actifs expertisés (*)	4,9	+0,2	+0,7	-0,1	-0,4	5,3
Autres Actifs	1,6	-	-0,3	-0,1	-0,1	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>6,5</b>	<b>+0,2</b>	<b>+0,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>6,3</b>

## ACTIFS EXPERTISÉS

**414**

sites en 2023 (\*)

**5,3 Mds€**

de « juste valeur » (+0,4 Md€)

Yield 2023 : **5,6 %**

(+50 bps vs. 2022)

Impact progression du yield :  
-0,4 Md€

A large, light gray number '1' is centered on a light gray background that has a curved top edge. The number is positioned above a thin horizontal line.

RÉSULTATS 2023

A large, purple number '2' is centered on a light gray background that has a curved top edge. The number is positioned above a thin horizontal line.

**EXERCICE 2024 : CHIFFRE  
D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE  
ET PRÉVISION D'EBITDAR**

# Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2024



en M€	T1 2023	T1 2024	Croissance publiée	Croissance organique
France	555	590	+6,3%	+6,3%
Europe du Sud et Latam	94	105	+12,1%	+13,2%
Europe du Nord	333	392	+18,0%	+11,9%
Europe de l'Est	207	233	+12,2%	+11,2%
Autres géographies	46	55	+18,8%	+18,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 234</b>	<b>1 374</b>	<b>+11,3%</b>	<b>+9,6%</b>

## SOLIDE PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU T1 2024 : +11,3 %

Croissance de l'ensemble des zones géographiques

France : **+6,3 %**  
International : **+15,5 %**

Effets prix/dotations significatifs (~+6 % en moyenne) + ouvertures de nouveaux établissements + progression du taux d'occupation moyen Groupe – malgré une légère diminution sur le périmètre des maisons de retraite en France

# Évolution du taux d'occupation au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



## Taux d'occupation moyen Groupe en nette progression sur la période :

- 85,1 % (+2,1 points vs. T1 2023)
- Nette augmentation (> 3 points) à l'international, les maisons de retraite en France restant loin des niveaux normatifs

## Taux d'occupation moyen des maisons de retraite en France au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 :

83,1 % (-0,5 point vs. 2023)

*Taux d'occupation moyen  
(données non auditées)*

	T1 2023	T1 2024	Var.
<b>France</b>	85,9%	85,9%	+0,0 pts
<b>Europe du Sud et Latam</b>	84,0%	87,5%	+3,5 pts
<b>Europe du Nord</b>	78,6%	82,3%	+3,8 pts
<b>Europe de l'Est</b>	85,6%	89,0%	+3,4 pts
<b>Autres géographies</b>	75,4%	75,1%	-0,3 pts
<b>Total Groupe</b>	83,0%	85,1%	+2,1 pts

## PROGRESSION ANTICIPÉE DE L'EBITDAR 2024 : +15-20 % vs. 2023 (À 800-835 M€)

- Une activité à l'international globalement en ligne avec la trajectoire attendue (taux d'occupation moyen Groupe au T1 2024 : **85,1 %** - soit +2,0 pts vs. 2023)
- Des actions structurelles permettant d'engager une dynamique de reprise sur le périmètre des maisons de retraite en France (taux d'occupation moyen au T1 2024 : **83,1 %**)
- À comparer à la prévision initiale de 891 M€ (\*)

## DES MESURES VISANT À PRÉSERVER LA LIQUIDITÉ DE L'ENTREPRISE

- Mesures conservatoires déjà engagées sur l'optimisation des postes d'investissement
- La Société demeure par ailleurs fortement mobilisée pour mener à bien son plan de cession d'actifs immobiliers et étudier toutes les opportunités qui lui permettraient de l'accélérer





# ● Gouvernement d'entreprise

**Guillaume Pepy**

Président du Conseil d'administration



# Composition du Conseil d'administration avant l'Assemblée générale



**GUILLAUME PEPY**  
Administrateur indépendant  
et Président du Conseil  
d'administration  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**LAURENT GUILLOT**  
Administrateur  
et Directeur général  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**MÉKA BRUNEL**  
Administratrice  
indépendante  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**CNP ASSURANCES,  
dont le représentant  
permanent est  
STÉPHANE DEDEYAN**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**MAIF,  
dont le représentant  
permanent est  
PASCAL DEMURGER**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**MACSF,  
dont le représentant  
permanent est  
STÉPHANE DESSRIER**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**MIREILLE FAUGÈRE**  
Administratrice  
indépendante  
*Fin de mandat :  
AGO 2024*



**CAISSE DES DÉPÔTS  
ET CONSIGNATIONS,  
dont le représentant  
permanent est  
AUDREY GIRARD**  
Administratrice  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**PHILIPPE GRANGEON(\*)**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**SIBYLLE LE MAIRE(\*\*)**  
Administratrice  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**FRÉDÉRIQUE  
MOZZICONACCI(\*\*)**  
Administratrice  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**SOPHIE  
KALAJDJIAN**  
Administratrice  
représentant  
les salariés  
*Fin de mandat :  
AGO 2024*



**MAY ANTOUN**  
Administratrice  
représentant  
les salariés  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**LAURENT DAVID**  
Censeur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**PASCALE PRADAT**  
Censeur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*

(\*) Administrateurs proposés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

(\*\*) Administratrice proposée par la MAIF.

# Conseil d'administration (chiffres clés 2023)



**13**

Administrateurs

**2**

Censeurs

**58,8 ans**

Âge moyen<sup>(\*)</sup>

**< 1 an**

Ancienneté moyenne<sup>(\*\*)</sup>

**27,2 %**

Indépendance du Conseil d'administration<sup>(\*\*)</sup>

**45,4 %**

Féminisation du Conseil d'administration<sup>(\*)</sup>



**25**

Réunions

**92,8 %**

Taux de participation  
aux réunions du Conseil<sup>(\*\*)</sup>

(\*) Calculé sans prendre en compte les administrateurs représentant les salariés et les censeurs.

(\*\*) Calculé en prenant en compte les administrateurs représentant les salariés et les censeurs.

# Conseil d'administration (chiffres clés 2023)



## Comité d'audit et des risques

### Composition avant l'Assemblée générale 2024

- Méka BRUNEL (Présidente)
- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Audrey GIRARD
- CNP Assurances, représentée par Stéphane DEDEYAN
- Mireille FAUGÈRE
- MAIF, représentée par Pascal DEMURGER
- Laurent DAVID (censeur)

### En 2023

Réunions :	<b>13</b>
Taux de participation :	<b>89%</b>
Taux d'indépendance(*) :	<b>40%</b>

## Comité des nominations et des rémunérations

### Composition avant l'Assemblée générale 2024

- Guillaume PEPY (Président)
- Méka BRUNEL
- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Audrey GIRARD
- Philippe GRANGEON
- MACSF Epargne Retraite, représentée par Stéphane DESSIRIER
- Sophie KALAJDIAN

### En 2023

Réunions :	<b>7</b>
Taux de participation :	<b>97%</b>
Taux d'indépendance(*) :	<b>40%</b>

(\*) Calculé sans prendre en compte les administrateurs représentant les salariés et/ou les censeurs.

# Conseil d'administration (chiffres clés 2023)



## Comité éthique, qualité et RSE

### Composition avant l'Assemblée générale 2024

- Mireille FAUGÈRE (Présidente)
- Philippe GRANGEON
- Sibylle LE MAIRE
- Frédérique MOZZICONACCI
- May ANTOUN
- Pascale PRADAT (censeur)

### En 2023

Réunions :	<b>7</b>
Taux de participation :	<b>100%</b>
Taux d'indépendance(*) :	<b>25%</b>

## Comité des investissements

### Composition avant l'Assemblée générale 2024

- Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Audrey GIRARD (Présidente)
- CNP Assurances, représentée par Stéphane DEDEYAN
- Philippe GRANGEON
- Laurent DAVID (censeur)
- Méka BRUNEL (depuis le 16 avril 2024)

Le Conseil d'administration, qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale du 22 décembre 2023, a décidé de créer un Comité des investissements, conformément à l'Accord de Lock-Up et à l'Accord d'investissement.

Le Comité des investissements ne s'est pas réuni en 2023.

(\*) Calculé sans prendre en compte les administrateurs représentant les salariés et/ou les censeurs.



## PRÉSENTATION DE MIREILLE FAUGÈRE

*Nommée le 1<sup>er</sup> octobre 2022  
sur la fin de mandat d'un  
administrateur démissionnaire*

### **Administratrice indépendante**

Présidente du Comité éthique,  
qualité et RSE

Membre du Comité d'audit  
et des risques

### **Compétences :**

Santé et médico-social, Services,  
RH, Finance, Qualité et RSE,  
Digital et Gouvernance

### **Taux de participation en 2023 :**

96 %



Diplômée de l'École des hautes études commerciales de Paris, Madame Mireille Faugère a rejoint la SNCF en 1979. Responsable du développement du réseau TGV Méditerranée puis Directrice de la gare Montparnasse en 1991, elle est devenue la première femme à accéder à ce niveau de responsabilité opérationnelle. En 2000, elle a lancé le site Voyagessncf.com et a été nommée Directrice générale de la branche Grande Vitesse de la SNCF et Présidente de Voyages-sncf.com en 2003. Elle a développé les coopérations internationales et les prises de participations dans des sociétés étrangères de grande vitesse.

Madame Mireille Faugère a ensuite été Directrice générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) de 2010 à 2013. Elle a soutenu et développé les initiatives universitaires et de recherche du CHU ainsi que son rayonnement national et international.

Elle a été conseillère maître à la Cour des comptes de 2014 à 2022 où elle a présidé successivement les sections Justice puis Défense à la quatrième chambre.

En parallèle, Madame Mireille Faugère a été administratrice d'Essilor international et d'Électricité de France (EDF), où elle a présidé le Comité d'éthique, de 2009 à 2014. Elle a également été administratrice et Présidente du Comité d'audit d'Atout France, de 2014 à 2021.

Madame Mireille Faugère est Présidente de formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile. Elle est membre de la Commission des participations et des transferts de l'État et du Collège de déontologie du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

# Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale



**GUILLAUME PEPY**  
Administrateur indépendant  
et Président du Conseil  
d'administration  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**LAURENT GUILLOT**  
Administrateur  
et Directeur général  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**MÉKA BRUNEL**  
Administratrice  
indépendante  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**CNP ASSURANCES,  
dont le représentant  
permanent est  
STÉPHANE DEDEYAN**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**MAIF,  
dont le représentant  
permanent est  
PASCAL DEMURGER**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**MACSF,  
dont le représentant  
permanent est  
STÉPHANE DESSIRIER**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**MIREILLE  
FAUGÈRE(\*\*)**  
Administratrice  
indépendante  
*Fin de mandat :  
AGO 2028*



**CAISSE DES DEPOTS  
ET CONSIGNATIONS,  
dont le représentant  
permanent est  
AUDREY GIRARD**  
Administratrice  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**PHILIPPE GRANGEON(\*\*\*)**  
Administrateur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**SIBYLLE LE MAIRE(\*\*\*)**  
Administratrice  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**FRÉDÉRIQUE  
MOZZICONACCI(\*\*\*)**  
Administratrice  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**NORIA CHAREF(\*\*\*\*)**  
Administratrice  
représentant  
les salariés  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**MAY ANTOUN**  
Administratrice  
représentant  
les salariés  
*Fin de mandat :  
AGO 2026*



**LAURENT DAVID**  
Censeur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*



**PASCALE PRADAT**  
Censeur  
*Fin de mandat :  
AGO 2027*

# Rémunération 2023 et politique de rémunération 2024 des administrateurs et des censeurs



			2023 (« SAY ON PAY » EX POST)(*)	2024 (« SAY ON PAY » EX ANTE)(**)
<b>Enveloppe de rémunération annuelle</b>			650 000 €(**)	650 000 €(**)
<b>Administrateurs nommés par l'Assemblée générale</b>	Conseil d'administration	<i>Part fixe</i>	15 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration : 26 000 €</li> <li>Administrateur personne physique : 16 000 €</li> <li>Administrateur personne morale : 10 000 €</li> </ul>
		<i>Part variable</i>	25 000 € 2 500 € étant décompté en cas de taux de présence inférieure à 85%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration : 11 000 €</li> <li>Administrateur personne physique : 46 000 €</li> <li>Administrateur personne morale : 4 000 €</li> </ul> 15 % étant décompté en cas de taux de présence inférieur à 85 %
	Comités d'études	<i>Présidents de Comités d'études (par séance)</i>	6 000 €	3 000 €
		<i>Membres de Comités d'études (par séance)</i>	3 000 €	1 500 €
<b>Administrateurs représentant les salariés</b>	Participation au Conseil d'administration et des Comités d'études (par séance)		1 500 €	1 500 €
<b>Censeurs</b>	Participation au Conseil d'administration et des Comités d'études (par séance)		Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Censeur personne physique : 2 000 €</li> <li>Censeur désigné par le membre du SteerCo ayant la plus grande détention de dette non-sécurisée au 31 janvier 2023 : 1 333 €</li> </ul>
<b>Montants attribués</b>			650 000 €	Cette donnée sera communiquée en 2025
<b>Autres rémunérations</b>			Néant	Néant

(\*) Les éléments de rémunération 2023 des administrateurs et la politique de rémunération 2024 des administrateurs et des censeurs sont soumis à l'approbation de votre Assemblée.

(\*\*) Dans l'hypothèse où l'enveloppe de 650 000 € serait dépassée, le montant perçu par chaque administrateur au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités d'études, est réduit à due concurrence afin que cette enveloppe ne soit pas dépassée. Cette règle a déjà trouvé application en 2023.



# Focus sur l'évolution de la rémunération 2023 et politique de rémunération 2024 des administrateurs et des censeurs



La politique de rémunération 2024 des administrateurs et des censeurs a été construite de façon à ne **pas augmenter l'enveloppe maximale** (maintien du niveau 2023 de 650 000 €) et à ne pas pénaliser les administrateurs personnes physiques.

La clé de répartition proposée est la suivante par rapport à 2023 :

- Réduction des jetons des Présidents des Comités d'études de moitié (6 000 € à 3 000 €)
- Réduction des jetons de participation aux Comités d'études de moitié (3 000 € à 1 500 €)
- Évolution des jetons de participation aux Conseils d'administration (part fixe et part variable) en distinguant entre les personnes morales (14 000 € *versus* 40 000 € en 2023), le Président (37 000 € *versus* 40 000 € en 2023) et les personnes physiques (62 000 € *versus* 40 000 € en 2023)
- Rémunération inchangée pour les administrateurs représentant les salariés : 1 500 € par participation au Conseil d'administration ou à un Comité
- Intégration dans l'enveloppe d'une rémunération de marché pour les censeurs

**Si le nombre de réunions devait évoluer pendant l'année, l'enveloppe de 650 000 € ne pourrait être dépassée et le montant des rémunérations des administrateurs et des censeurs serait alors écrêté à due proportion.**

# Rémunération 2023 et politique de rémunération 2024 du Directeur général



	<b>2023</b> <b>(« SAY ON PAY » EX POST)<sup>(*)</sup></b>	<b>2024</b> <b>(« SAY ON PAY » EX ANTE)<sup>(*)</sup></b>
<b>Rémunération fixe</b>	760 000 € <sup>(**)</sup>	760 000 €
<b>Rémunération variable annuelle</b>	654 312,50 €	100 % de la rémunération fixe annuelle, avec un maximum de 147,50 % de ladite rémunération en cas de surperformance constatée sur tous les indicateurs chiffrés retenus
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Néant	Néant
<b>Rémunération au titre du mandat d'administrateur</b>	Néant	Néant
<b>Rémunération de long terme</b>	Néant	160 % de la rémunération fixe annuelle, nombre d'actions calculé par rapport au prix de l'action à la date d'attribution, sous la forme d'actions gratuites
<b>Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions</b>	Néant	Indemnité de départ plafonnée à 24 mois de rémunération fixe et variable brute annuelle, sous conditions de performance
<b>Avantages de toute nature</b>	Voiture de fonction et application des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	Voiture de fonction et application des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

(\*) Les éléments de rémunération 2023 et la politique de rémunération 2024 du Directeur général sont soumis à l'approbation de votre Assemblée.

(\*\*) Il est précisé qu'un montant de 1 231,14 € a été versé par erreur à M. Laurent Guillot en 2023 et a fait l'objet d'un rappel sur salaire en mars 2024.

# Focus sur la rémunération variable annuelle 2024 du Directeur général



OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS 60 %			OBJECTIFS FINANCIERS 40 %
Objectifs RH 25 %	Objectifs Patients, Résidents et Bénéficiaires 25 %	Objectifs Sociétaux et Environnementaux 10 %	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progrès de la politique santé et sécurité des collaborateurs permettant la réduction du taux de fréquence</li> <li>• Niveau de participation à la formation IMPACT et de déploiement de la démarche d'appropriation des valeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'outils innovants et de programmes pilotes</li> <li>• Niveau de la satisfaction des Patients, Résidents et Bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structuration du passage en Société à mission, adoption d'une Raison d'Être, déploiement de la nouvelle marque</li> <li>• Amélioration de la trajectoire Carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de chiffre d'affaires</li> <li>• Niveau de l'EBITDAR</li> <li>• Niveau d'endettement</li> <li>• Niveau des cessions immobilières</li> </ul>

# Focus sur la rémunération de long terme du Directeur général



## CONDITION DE PRÉSENCE

**40%**

### Conditions de performance extra-financière

- Réduction de la part des ordures ménagères traitée comme des déchets résiduels
- Asseoir une politique ambitieuse de promotion et de non-discrimination des femmes et réduction du taux de turnover
- Création d'un indice composite de la qualité des soins et progression de cet indice

**60%**

### Conditions de performance financière

- Évolution de l'EBITDAR
- Évolution du cours de bourse
- Évolution du chiffre d'affaires



# ● Gouvernement d'entreprise

**Méka Brunel**

Administratrice indépendante

Présidente du Comité d'audit et des risques

Membre du Comité des nominations

et des rémunérations



# Rémunération 2023 et politique de rémunération 2024 du Président



<b>Rémunération fixe</b>	260 000 € <sup>(*)</sup>	260 000 €
<b>Rémunération variable annuelle</b>	Néant	Néant
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	Néant	Néant
<b>Rémunération au titre du mandat d'administrateur</b>	25 809,26 €	Application de la politique de rémunération 2024 des administrateurs
<b>Rémunération de long terme</b>	Néant	Néant
<b>Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions</b>	Néant	Néant
<b>Avantages de toute nature</b>	Application des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé et participation à la prise en charge d'une partie du loyer mensuel de son bureau, sur la base du temps consacré à son mandat de Président du Conseil d'administration d'ORPEA	Application des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé et participation à la prise en charge d'une partie du loyer mensuel de son bureau, sur la base du temps consacré à son mandat de Président du Conseil d'administration d'ORPEA

# Focus sur l'évolution de la rémunération 2024 du Président du Conseil d'administration au titre de son mandat d'administrateur



	2023 (« SAY ON PAY » EX POST) <sup>(*)</sup>	2024 (« SAY ON PAY » EX ANTE) <sup>(*)</sup>
<b>Part fixe de la participation aux réunions du Conseil d'administration au titre de son mandat d'administrateur</b>	15 000 € (même montant que pour tous les administrateurs, hors administrateurs représentant salariés)	26 000 € (contre 16 000 € pour les administrateurs personnes physiques)
<b>Part variable (si taux de présence supérieure à 85 %) de la participation aux réunions du Conseil d'administration au titre de son mandat d'administrateur</b>	25 000 € (même montant que pour tous les administrateurs, hors administrateurs représentant salariés)	11 000 € (contre 46 000 € pour les administrateurs personnes physiques)
<b>Rémunération totale de la participation aux réunions du au Conseil d'administration au titre de son mandat d'administrateur</b>	40 000 €	37 000 €
<b>Part variable au titre de sa fonction de Président du Comité des nominations et des rémunérations</b>	Pas de présidence de comité	3 000 € par séance du Comité des nominations et des rémunérations présidée



- **Lecture résumée  
des rapports  
des Commissaires  
aux comptes**

**Gaël Lamant**

Associé de Forvis Mazars  
Commissaire aux comptes  
représentant le collège





# Rapports des commissaires aux comptes



## AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (3 RAPPORTS)

- Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés (2 rapports)
- Rapport spécial sur les conventions réglementées (1 rapport)

## AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (10 RAPPORTS)

- Rapports sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées (1 rapport)
- Rapports sur l'émission et l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux membres du Groupement et aux membres du Steerco ou à leurs affiliés respectifs (5 rapports)
- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (1 rapport)
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (1 rapport)
- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la Société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (1 rapport)
- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié (1 rapport)

# Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés



## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS (1<sup>ère</sup> RÉOLUTION)

Pages 411 à 416  
du document d'enregistrement  
universel 2023<sup>(\*)</sup>

### OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels du 31 décembre 2023.

### INDÉPENDANCE ET SACC

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Nous avons fait état des points clés de l'audit suivants :

- Appréciation du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation
- Tests de dépréciation des titres de participation, créances rattachées, comptes courants, immobilisations incorporelles et corporelles
- Évaluation de la valeur recouvrable des créances liées au développement et des comptes courants associés

### RAPPORT DE GESTION ET DOCUMENTS ADRÉSSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

## RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (2<sup>ème</sup> RÉOLUTION)

Pages 370 à 375  
du document  
d'enregistrement  
universel 2023<sup>(\*)</sup>

### OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les comptes consolidés du 31 décembre 2023.

### INDÉPENDANCE ET SACC

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Nous avons fait état des points clés de l'audit suivants :

- Appréciation du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation
- Tests de dépréciation des actifs incorporels (écarts d'acquisition et autorisations d'exploitation), des actifs corporels et des droits d'utilisation
- Évaluation de la valeur recouvrable des créances liées au développement et des comptes courants associés

### RAPPORT DE GESTION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion.

# Rapport spécial sur les conventions réglementées

## Pages 267 à 268 du Document d'enregistrement universel 2023 (4<sup>ème</sup> résolution)



### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue au cours de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Résiliation de la convention de modalités d'investissement avec FFP Invest :

Pour rappel, une convention fixant les modalités d'investissement de l'administrateur Peugeot Invest Assets (précédemment FFP Invest) dans le capital d'ORPEA, avait été signée le 12 janvier 2015.

Dans le cadre de la restructuration financière de la Société alors en cours, la société Peugeot Invest Assets et ORPEA ont décidé de mettre fin à la Convention. Votre Conseil d'administration, dans le contexte de l'entrée au capital du Groupement, a considéré que la convention initiale ayant pour objectif de favoriser une relation de long terme avec l'un de ses actionnaires de référence, n'avait plus vocation à être maintenue et a ainsi autorisé le projet d'acte de résiliation, dans sa séance du 10 novembre 2023.

L'acte de résiliation, conclu le 13 novembre 2023, avec effet immédiat, ne prévoyait aucune condition financière et ne comprenait aucun paiement d'un prix par la Société.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

#### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale, dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'Investissement avec la société CPPIB

La Convention d'Investissement (autorisé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2013) et son avenant (autorisé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2014) , qui avait une durée de 10 ans, a pris fin le 8 octobre 2023, sans avoir donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2023.

# Rapports relevant de résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire (1/5)



## RAPPORT SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES (15<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)

Proposition de délégation de pouvoir, au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée. »

# Rapports relevant de résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire (2/5)



## RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (21<sup>ÈME</sup> à 27<sup>ÈME</sup> RESOLUTIONS) (1/2)

- Proposition de délégation de compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, pour décider de l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières selon les modalités suivantes :
  - avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
  - avec suppression du droit préférentiel de souscription par voies d'offres au public, autres que celles visées au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, avec délai de priorité de souscription obligatoire ou facultatif, étant précisé que ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société ;
  - avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.
- Proposition d'autorisation à fixer le prix d'émission dans la limite légale de 10 % du capital social de la Société par an.
- Proposition de délégation de pouvoirs au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à une émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital.
- Le montant nominal global des augmentations du capital ne pourra excéder 790 000 euros étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra excéder :
  - 790 000 euros au titre de la 21<sup>ème</sup> résolution ;
  - 318 000 euros au titre de la 22<sup>ème</sup> résolution, ce montant constituant également un sous-plafond au titre des 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 25<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions ;
  - 159 190 euros au titre de chacune des 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions.

# Rapports relevant de résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire (3/5)



## RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (21<sup>ÈME</sup> à 27<sup>ÈME</sup> RESOLUTIONS) (2/2)

- Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance susceptibles d'être émises ne pourra, selon la 21<sup>ème</sup> résolution, excéder 750 000 000 euros au titre des 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 25<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions, étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance susceptibles d'être émises ne pourra excéder 750 000 000 euros au titre de chacune de ces mêmes résolutions, ce montant constituant également un sous-plafond au titre des 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup>, 25<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions.
- Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations si vous adoptez la 25<sup>ème</sup> résolution.

« Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 21<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions. »

# Rapports relevant de résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire (4/5)



## RAPPORT SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE (29<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

- Proposition au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités qui lui sont liées
- Dans la limite de 1 % du capital social, avec un sous-plafond de 0,2 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
- Condition de présence pour tous les bénéficiaires et conditions de performance appréciées sur une période de 3 ans pour les dirigeants mandataires sociaux
- Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : 18 mois

« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites. »

## RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ, RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (30<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

- Proposition d'émission avec suppression du droit préférentiel à souscription
- Montant nominal maximum : 7 900 euros
- Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : 26 mois

« Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. »

## RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, RÉSERVÉE À DES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'ACTIONNARIAT SALARIÉ (31<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

- Proposition d'émission avec suppression du droit préférentiel à souscription
- Montant nominal maximum : 0,15 % du montant du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration de procéder à une émission
- Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : 18 mois

« Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. »

# Rapports relevant de résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire (5/5)



## RAPPORTS SUR L'ÉMISSION ET L'ATTRIBUTION, À TITRE GRATUIT, DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU GROUPEMENT (16<sup>ÈME</sup> À 19<sup>ÈME</sup> RÉOLUTIONS) ET AUX MEMBRES DU STEERCO OU À LEURS AFFILIÉS RESPECTIFS (20<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)

- Proposition de délégation de pouvoir, au Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois, pour fixer les modalités de ces opérations et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre.

Résolution	Membre du Groupement	Nombre de BSA	Délai	Valeur nominale	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital
16 <sup>ème</sup>	Caisse des Dépôts et Consignation	522 795	6 mois à compter de la date de leur règlement-livraison	0,01 euro	5 227,95 euros
17 <sup>ème</sup>	Mutuelle Assurance des Instituteurs de France	345 650			3 456, 50 euros
18 <sup>ème</sup>	CNP Assurances	129 619			1 296,19 euros
19 <sup>ème</sup>	MACSF Epargne Retraite	172 824			1 728,24 euros
20 <sup>ème</sup>	Steerco et Affiliés	1 162 279			11 622,79 euros

- Les bons de souscription d'actions faisant l'objet des 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions (ensemble, les « BSA Groupement ») font l'objet d'une émission unique.

« Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : ce rapport indique que le prix d'émission des titres de capital à émettre a été déterminé dans le cadre des négociations intervenues sous l'égide de la conciliatrice avec le Groupement et les membres du SteerCo (tel que ces termes sont définis dans le rapport du Conseil d'administration) qui ont permis d'aboutir à l'Accord de Lock-Up reflété dans le plan de sauvegarde accélérée de la Société arrêté par le Tribunal de commerce spécialisé de Nanterre le 24 juillet 2023. De ce fait, le Conseil d'administration n'a pas donné dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation de ce prix et son montant avec leur justification, prévus par les textes légaux et réglementaires. Par ailleurs, les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. »



# Rapports complémentaires à émettre



## LE CAS ÉCHÉANT, NOUS DEVRONS ÉMETTRE DES RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES LORS DE L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R. 225-116 DU CODE DE COMMERCE, SUITE AUX RAPPORTS SUIVANTS :

- Rapports sur l'émission et l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux membres du Groupement (16<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions) et aux membres du Steerco ou à leurs affiliés respectifs (20<sup>ème</sup> résolution)
- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (21<sup>ème</sup> à 27<sup>ème</sup> résolutions)

Nous émettrons un rapport complémentaire en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la Société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Nous émettrons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié

Nous émettrons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.



- **Questions-  
réponses  
relatives à  
l'ordre du jour**

**Guillaume Pepy**

Président du Conseil d'administration





- **Vote des résolutions**

**Aulde Courtois**

Directrice de la gouvernance et  
Secrétaire du Conseil d'administration



# Procédure de vote



## ● Vote électronique

**Vous avez la possibilité de :**

- VOTER POUR
- VOTER CONTRE
- VOUS ABSTENIR

**Prise en compte des votes  
par correspondance  
et des pouvoirs  
au Président**

**Film de présentation  
du système de vote  
électronique**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 1<sup>ÈRE</sup> RÉOLUTION

### Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023

Résultat net négatif de (458 824 381,16) €



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 2<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

Résultat net consolidé (part du Groupe) de 1 355 M€



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 3<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

### Affectation du résultat de l'exercice 2023

Perte de (458 824 381,16) € imputée au compte « report à nouveau »



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 4<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

### Conventions réglementées

Approbation du rapport special des Commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Approbation de la résiliation de la convention conclue le 12 janvier 2015 entre la Société et Peugeot Invest Assets fixant les modalités d'investissement de Peugeot Invest Assets dans son capital.





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 5<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administratrice  
de **Madame Mireille Faugère**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 6<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

Nomination de **Mazars S.A.** en qualité de **Commissaire au comptes** en charge de la mission de **certification des informations en matière de durabilité**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 7<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

Nomination de **Deloitte & Associés** en qualité  
de **Commissaire au comptes** en charge de la mission  
de **certification des informations en matière de durabilité**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 8<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

Approbation des **informations** mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la **rémunération des mandataires sociaux** au titre de l'exercice **2023** (« say on pay » *ex post*)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 9<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

Approbation des **éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature** versés au cours de l'exercice **2023** ou attribués au titre du même exercice à **M. Guillaume Pepy**, Président du Conseil d'administration  
(« say on pay » *ex post*)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation des **éléments fixes, variables et exceptionnels** composant la rémunération totale et les avantages **de toute nature** versés au cours de l'exercice **2023** ou attribués au titre du même exercice à **M. Laurent Guillot**, Directeur général (« say on pay » *ex post*)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 11<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation de la politique de **rémunération**  
des **administrateurs** et des **censeurs** au titre  
de l'exercice **2024** (« say on pay » *ex ante*)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 12<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation de la politique de **rémunération**  
du **Président du Conseil d'administration** au titre  
de l'exercice **2024** (« say on pay » *ex ante*)





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 13<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation de la politique de **rémunération**  
du **Directeur général** au titre de l'exercice **2024**  
(« say on pay » *ex ante*)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 14<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Autorisation** à consentir au Conseil d'administration  
à l'effet **d'opérer sur les actions** de la Société



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 15<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 16<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de pouvoirs** au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions**, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de la **Caisse des Dépôts et Consignations**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 17<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de pouvoirs** au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions**, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de **Mutuelle Assurance des Instituteurs de France**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 18<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Délégation de pouvoirs** au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit,** de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de **CNP Assurances**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 19<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Délégation de pouvoirs** au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de MACSF Épargne Retraite**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 20<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Délégation de pouvoirs** au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, de bons de souscription d'actions**, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des **Membres du SteerCo** ou de leurs affiliés respectifs





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 21<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de compétence** au Conseil d'administration à l'effet d'**augmenter le capital** de la Société par **émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières** donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 22<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de compétence** au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par **voie d'offres au public autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**, des **actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription avec **délai de priorité obligatoire**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 23<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de compétence** au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par **voie d'offres au public autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**, des **actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription avec **délai de priorité facultatif**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 24<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de compétence** au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par **voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**, des **actions ordinaires** de la Société **et/ou des valeurs mobilières** donnant accès au capital et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 25<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 26<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Autorisation** à consentir au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de **fixer le prix d'émission** selon les modalités arrêtées par l'Assemblée, dans la **limite de 10 % du capital** social de la Société

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 27<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de pouvoir** au Conseil d'administration à l'effet **d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature** consentis à la Société et constitués de titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la **limite de 10 % du capital social** de la Société



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 28<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider de l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou assimilés**





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 29<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Autorisation** à consentir au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à des attributions gratuites d'actions** de la Société au profit des **salariés de la Société** et/ou des **mandataires sociaux de la Société** et des **entités qui lui sont liées** au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 30<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 31<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

**Délégation de compétence** au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à titre gratuit et/ou onéreux, immédiatement ou à terme, et réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 32<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

### **Modification de l'article 2 des statuts en vue d'introduire la raison d'être de la Société**

« Ensemble, soyons force de vie des plus fragiles. »



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 33<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Modification de l'article 3 des statuts en vue de modifier la dénomination sociale de la Société « ORPEA » en « *emeis* »**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 34<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Modification de l'article 15 des statuts en vue de remplacer la référence au Comité social et économique par le Comité social et économique central**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



## 35<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

**Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



## 36<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION

### Pouvoirs pour formalités





- **Clôture  
de la séance**

**Guillaume Pepy**  
Président du Conseil d'administration



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2024

ORPEA S.A.

25 JUIN 2024

